

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 15 Avril 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 12 804 167 DT, y compris des sommes capitalisables de 1 490 147 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Au cours de l'exercice 2014, l'actif de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT a été employé en des actions, des bons de trésor assimilables et en des emprunts obligataires à des taux se situant en dépassement de la limite de 80% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille du fonds ce qui induit une insuffisance au niveau du ratio des liquidités et quasi liquidités dont le minimum autorisé est de 20%. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2014.
- Au cours de l'exercice 2014, l'actif net de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT a été employé en des titres émis par des organismes de placement collectif en valeurs mobilières à des taux se situant au-dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds communs de placement. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2014.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2015

Le Commissaire Aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2014*(Exprimé en dinar)*

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		11 098 074	10 846 876
a- Actions , valeurs assimilées et droits attachés	4.1	6 327 396	5 715 863
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	4 770 678	5 131 013
AC2- Placements monétaires et disponibilités		1 747 944	3 588 646
a- Placements monétaires	4.4	998 184	2 497 206
b- Disponibilités		749 760	1 091 440
AC3- Créances d'exploitation	4.6	12	12
TOTAL ACTIF		12 846 030	14 435 534
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.7	28 949	30 660
PA2- Autres créditeurs divers	4.8	12 914	8 881
TOTAL PASSIF		41 863	39 541
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.9	11 314 020	12 888 688
CP2- Sommes Capitalisables		1 490 147	1 507 305
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		1 243 203	1 279 918
b - Sommes capitalisables de l'exercice		246 944	227 387
ACTIF NET		12 804 167	14 395 993
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		12 846 030	14 435 534

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
(Exprimé en dinar)

		<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2014</u>	<u>Exercice</u> <u>clos le</u> <u>31/12/2013</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	403 715	378 247
a. Dividendes		182 906	121 908
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		220 809	256 339
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	82 030	134 134
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		485 745	512 381
CH1- Charges de gestion des placements	4.10	-198 893	-240 523
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		286 852	271 858
CH2- Autres charges	4.11	-25 063	-25 617
RESULTAT D'EXPLOITATION		261 789	246 241
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-14 845	-18 854
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		246 944	227 387
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		14 845	18 854
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		668 197	-849 834
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		62 318	-69 791
Frais de négociation de titres		-7 436	-12 391
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		984 868	-685 775

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2014 au 31/12/2014
(Exprimé en dinar)

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	984 868	-685 775
a- Résultat d'exploitation	261 789	246 241
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	668 197	-849 834
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	62 318	-69 791
d- Frais de négociation de titres	-7 436	-12 391
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	-2 576 694	-1 625 083
a / Souscriptions	182 631	1 256 481
Capital	160 317	1 155 454
Régularisation des sommes non distribuables	3 132	-10 446
Régularisation des sommes capitalisables	19 182	111 473
b / Rachats	-2 759 325	-2 881 564
Capital	-2 418 608	-2 684 794
Régularisation des sommes non distribuables	-42 588	75 540
Régularisation des sommes capitalisables	-298 129	-272 310
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 591 826	-2 310 858
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	14 395 993	16 706 851
en fin de l'exercice	12 804 167	14 395 993
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	6 512	7 236
en fin de l'exercice	5 371	6 512
VALEUR LIQUIDATIVE	2 383,944	2 210,686
TAUX DE RENDEMENT	7,84%	-4,25%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT AXIS CAPITAL PRUDENT

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-05-03 n° 2-2003.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 parts de 1 000 DT chacune. Sa durée de vie fixée initialement à 3 ans et 3 mois à compter de la date d'ouverture au public a été prolongée de 30 ans.

FCP AXIS CAPITAL PRUDENT est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB).

Le gestionnaire est AXIS GESTION.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 05-02-04.

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds est passée de «FCP AXIS CAPITAL PROTEGE» à «FCP AXIS CAPITAL PRUDENT».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-14 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-14 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-14 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont constitués de bons de trésor cessibles, de certificats de dépôt et de dépôts à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif Net
Titres OPCVM				
FCP AAA	1 352	138 733	139 017	1,09%
FCP APE	1 035	575 032	598 035	4,67%
ARABIA SICAV	62	3 248	4 081	0,03%
AXIS T SICAV	2 883	309 775	308 011	2,41%
Total titres OPCVM	5 332	1 026 788	1 049 144	8,19%
Cote continu				
ADWYA	8 100	51 722	66 201	0,52%
ASSAD	37 000	384 798	296 481	2,32%
ATTIJARI BANK	18 000	298 640	429 408	3,35%
CEREALIS	61 122	414 228	416 608	3,25%
CITY CARS	24 000	262 800	275 352	2,15%
EUROCYCLES	33 351	372 795	546 089	4,26%
MONOPRIX	22 000	372 899	482 548	3,77%
MPBS	22 507	135 730	163 761	1,28%
NBL	7 784	64 726	54 021	0,42%
OTH	48 400	314 600	348 722	2,72%
SFBT	22 511	201 238	506 768	3,96%
SOTEMAIL	13 796	34 490	39 319	0,31%
SOTUVER	23 491	145 949	123 563	0,97%
TELNET	5 310	26 943	27 007	0,21%
TGH	319 776	339 494	238 233	1,86%
TPR	40 000	202 427	172 720	1,35%
Total cote continu	707 148	3 623 479	4 186 800	32,70%
Cote fixing				
AIR LIQUIDE	1 607	428 295	377 645	2,95%
ASTREE	1 622	135 465	88 545	0,69%
MAGASIN GENERAL	18 500	307 199	589 632	4,61%
SIMPAR NG 14	700	31 850	35 630	0,28%
Total cote fixing	22 429	902 809	1 091 452	8,52%
Total titres cotés	729 577	4 526 288	5 278 252	41,22%
Total	734 909	5 553 076	6 327 396	49,42%

Le détail des mouvements intervenus en portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2013	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2014
Titres OPCVM						
FCP AAA	140 251	100 036	99 900	101 554	-1 654	138 733
FCP APE	274 801	300 231	0	0	0	575 032
ARABIA SICAV	3 248	0	0	0	0	3 248
AXIS T SICAV	309 775	0	0	0	0	309 775
Total titres OPCVM	728 075	400 267	99 900	101 554	-1 654	1 026 788
Cote continu						
ADWYA	81 456	51 722	97 671	81 456	16 215	51 722
ASSAD	376 883	18 003	7 469	10 088	-2 619	384 798
ATTIJARI BANK	348 238	9 743	64 058	59 342	4 716	298 640
BT	196 980	0	248 230	196 980	51 250	0
CEREALIS	0	432 034	18 730	17 807	923	414 228
CITY CARS	280 824	0	18 511	18 024	487	262 800
EUROCYCLES	620 078	4 326	245 657	251 609	-5 952	372 795
MONOPRIX	457 649	0	119 799	84 750	35 049	372 899
MPBS	150 000	3 780	21 376	18 050	3 327	135 730
NBL	91 467	2 029	21 955	28 771	-6 816	64 726
OTH	378 950	0	69 057	64 350	4 707	314 600
SFBT	247 020	15 545	153 900	61 326	92 574	201 238
SOTEMAIL	39 490	0	5 800	5 000	800	34 490
SOTIPAPIER	0	19 245	20 553	19 245	1 308	0
SOTUVER	142 740	3 209	0	0	0	145 949
TELNET	0	26 943	0	0	0	26 943
TGH	0	642 252	225 813	302 758	-76 945	339 494
TPR	202 427	0	0	0	0	202 427
Total cote continu	3 614 203	1 228 831	1 338 578	1 219 555	119 023	3 623 479
Cote fixing						
AIR LIQUIDE	567 667	16 016	146 623	155 388	-8 765	428 295
ASTREE	334 983	2 762	112 561	202 279	-89 718	135 465
MAGASIN GENERAL	365 318	0	101 550	58 119	43 431	307 199
SIMPAR NG 14	0	31 850	0	0	0	31 850
Total cote fixing	1 267 968	50 628	360 734	415 786	-55 052	902 809
Droits						
NBL DA 13	2 029	0	2 029	0	0	0
Total droits	2 029	0	2 029	0	0	0
Total titres cotés et droits	4 884 200	1 279 459	1 701 341	1 635 341	63 971	4 526 288
Total	5 612 275	1 679 726	1 801 242	1 736 895	62 318	5 553 076

4.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 4 770 678 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en emprunts obligataires. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2014	% Actif Net
Emprunts d'Etat				
BTA 5.6 AOUT 2022	200	192 020	197 992	1,55%
BTA 5.6 AOUT 2022	100	95 860	98 893	0,77%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 420	197 578	1,54%
BTA_5.5_03/2019	500	510 500	523 558	4,09%
BTA_5.5_03/2019	500	507 250	521 789	4,08%
BTA_5.5_03/2019	1 000	1 006 200	1 039 058	8,11%
BTA_7.00_02/2015	50	50 988	52 545	0,41%
BTA_7.00_02/2015	100	101 800	105 086	0,82%
BTA_7.00_02/2015	100	102 450	105 105	0,82%
Total Emprunts d'Etat	2 750	2 758 488	2 841 603	22,19%
Emprunts des sociétés				
AB2010_15A_31/08	3 000	219 960	223 317	1,74%
AIL 2012-1_5A	2 000	120 000	123 645	0,97%
ATL2010/1_5A_09/08	2 000	40 000	40 707	0,32%
ATTIJ_BANK2010_7A_11/01	3 000	171 426	178 645	1,40%
BTK2012-1_7A_15/11	3 000	214 290	215 681	1,68%
TL 2011_3_5A_5.85%	5 000	300 000	312 963	2,44%
TL 2012_1_5A_6.15%	2 000	120 000	123 510	0,96%
UIB09/1_20A_17/07C	2 700	202 500	206 862	1,62%
UIB2011-1_20A_26082011	5 600	476 000	484 413	3,78%
Total Emprunts des sociétés	28 300	1 864 176	1 909 743	14,92%
Emprunts National				
EMP NAT 2014/A	2 051	18 664	19 332	0,15%
Total Emprunt National	2 051	18 664	19 332	0,15%
Total	33 101	4 641 328	4 770 678	37,26%

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2014 se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2013	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2014
Emprunts d'Etat					
BTA 5.6 AOUT 2022	192 020	0	0	0	192 020
BTA 5.6 AOUT 2022	95 860	0	0	0	95 860
BTA 5.6 AOUT 2022	191 420	0	0	0	191 420
BTA_5.5_03/2019	510 500	0	0	0	510 500
BTA_5.5_03/2019	507 250	0	0	0	507 250
BTA_5.5_03/2019	1 006 200	0	0	0	1 006 200
BTA_7.00_02/2015	50 988	0	0	0	50 988
BTA_7.00_02/2015	101 800	0	0	0	101 800
BTA_7.00_02/2015	102 450	0	0	0	102 450
Total Emprunts d'Etat	2 758 488	0	0	0	2 758 488
Emprunts des sociétés					
AB2010_15A_31/08	239 970	0	20 010	0	219 960
AIL 2012-1_5A	160 000	0	40 000	0	120 000
ATL2010/1_5A_09/08	80 000	0	40 000	0	40 000
ATTIJ_BANK2010_7A_11/01	214 284	0	42 858	0	171 426
BTK2012-1_7A_15/11	257 145	0	42 855	0	214 290
EMP NAT 2014/A	0	18 664	0	0	18 664
TL 2011_3_5A_5.85%	400 000	0	100 000	0	300 000
TL 2012_1_5A_6.15%	160 000	0	40 000	0	120 000
UIB09/1_20A_17/07C	216 000	0	13 500	0	202 500
UIB2011-1_20A_26082011	504 000	0	28 000	0	476 000
Total Emprunts des sociétés	2 231 399	18 664	367 223	0	1 882 840
Total	4 989 887	18 664	367 223	0	4 641 328

4.3- Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Dividendes	182 906	121 908
Revenus des BTA et EO	220 809	256 339
Total	403 715	378 247

4.4- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 998 184 DT et correspond à des placements sous forme de certificats de dépôts qui se détaillent comme suit:

Désignation	Montant du placement	Valeur au 31/12/2014	% Actif Net
Certificats de dépôt			
CD_ATB_500_30J_5.00%_25122014	498 340	498 728	3,90%
CD_BTE_500_10J_7%_29122014	499 224	499 457	3,90%
Total	997 564	998 184	7,80%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2014 à 82 030 DT et se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Revenu des BTC	0	10 238
Revenus des Certificats des dépôts	65 367	99 177
Revenu du compte courant rémunéré	16 663	24 719
Total	82 030	134 134

4.6- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent à 12 DT au 31-12-2014 et au 31-12-2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Autres débiteurs	12	12
Total	12	12

4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP ACP au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 28 949 DT au 31-12-2014 contre 30 660 DT au 31-12-2013.

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Gestionnaire	22 885	24 646
Dépositaire	6 064	6 014
Total	28 949	30 660

4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 12 914 DT au 31-12-2014 contre 8 881 DT au 31-12-2013.

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Commissaire aux comptes	11 947	7 557
Etat retenue à la source	165	165
CMF	995	1 115
Autres créditeurs divers	-193	44
Total	12 914	8 881

4.9- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à -1 591 826 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-1 574 668
Variation de la part Revenu	-17 158
Variation de l'Actif Net	-1 591 826

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2014

Montant:	12 888 688
Nombre de titres :	6 512
Nombre de porteurs de parts :	82

Souscriptions réalisées

Montant:	160 317
Nombre de titres émis :	81
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	1

Rachats effectués

Montant:	2 418 608
Nombre de titres rachetés :	1 222
Nombre de porteurs de parts sortants :	17

Capital au 31-12-2014

Montant:	10 630 397	*
Nombre de titres :	5 371	
Nombre de porteurs de parts :	66	

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes capitalisables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	10 630 397
Variation des + ou- valeurs potentielles sur titres	668 197
Plus ou moins-valeurs réalisées sur cession de titres	62 318
Régularisation des SND	(39 456)
Frais de négociation de titres	(7 436)
Capital au 31/12/2014	11 314 020

4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS CAPITAL PRUDENT.

Le total de ces charges s'élève en 2014 à 198 893 DT et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	192 944	234 574
Rémunération du dépositaire	5 949	5 949
Total	198 893	240 523

4.11- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 25 063 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2014	Solde au 31/12/2013
Rémunération CAC	11 495	9 341
Redevance CMF	13 081	15 903
Frais divers bancaires	480	367
Autres charges	7	6
Total	25 063	25 617

5- Autres notes aux états financiers :

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	90,438	78,683	70,863
Charges de gestion des placements	-37,031	-36,935	-36,981
Revenu net des placements	53,407	41,748	33,882
Autres charges	-4,666	-3,934	-3,485
Résultat d'exploitation	48,741	37,814	30,397
Régularisation du résultat d'exploitation	-2,764	-2,895	-1,636
Sommes capitalisables de l'exercice	45,977	34,919	28,761
Variation des + ou - values potentielles sur titres	124,408	-130,503	9,880
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	11,603	-10,717	38,569
Frais de négociation de titres	-1,384	-1,903	-1,804
+ ou - values sur titres et frais de négociation	134,627	-143,123	46,645
Résultat net de l'exercice	183,368	-105,309	77,043
Droits d'entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	134,627	-143,123	46,645
Régularisation du résultat non distribuable	-7,346	9,996	4,028
Sommes non distribuable de l'exercice	127,281	-133,127	50,673
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	2 383,944	2 210,686	2 308,851

Ratios de gestion des placements	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,52%	1,51%	1,51%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,16%	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	7,52%	1,43%	1,18%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et le FCP AXIS CAPITAL PRUDENT prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,25% HT par an calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. Le montant des frais de gestion au titre de l'exercice 2014 s'élève à 192 944 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS CAPITAL PRUDENT effectuées auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,2% H.T du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 7 436 DT au titre de l'exercice 2014.
- Le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 5000 dinars (TVA en sus) prélevée quotidiennement sur l'actif net et réglée annuellement.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 949 DT TTC au titre de 2014.